

Vous avez déménagé cette année ?

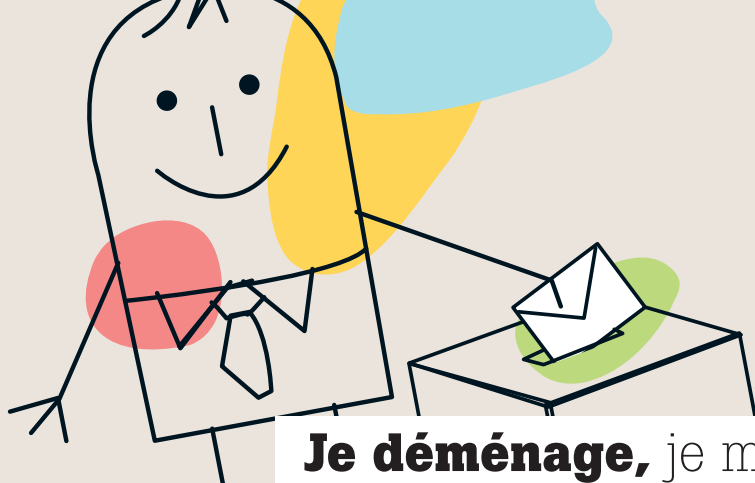
**Pour voter en 2017 aux élections présidentielles
et législatives, vous devez vous réinscrire
sur la liste électorale.**



**Inscription avant le 31 décembre 2016
en ligne sur www.ville-arles.fr ou en mairie**



ARLES
PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITÉ



Je déménage, je me réinscris

Dates des élections :

Présidentielles

Les dimanches 23 avril et 7 mai 2017

Législatives

Les dimanches 11 et 18 juin 2017

Vous pouvez vous réinscrire :

- **Après du service des élections**
Hôtel de Ville – Hall des pas perdus
Tél. 04 90 49 35 48
Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 sans interruption.
- **Dans les mairies annexes**
Mas-Thibert, Moulès, Raphèle,
Salin-de-Giraud, Le Sambuc.
- **En ligne** en remplissant le formulaire sur www.ville-arles.fr Rubriques Mairie > Démarches administratives > Élections > Inscription sur les listes électorales.

Vous devrez fournir

- **Une pièce d'identité** (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française) ;
- **Un justificatif de domicile** ou de résidence datant de moins de trois mois.

Le vote par procuration

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent le jour d'une élection, vous avez la possibilité de vous faire représenter par un autre électeur inscrit dans la même commune que vous.

La démarche s'effectue auprès du commissariat, de la gendarmerie, du tribunal d'instance ou auprès des autorités consulaires au moins 48 heures à l'avance, muni d'une pièce d'identité.

Il vous faudra alors remplir un formulaire sur place ou à l'avance, en le téléchargeant en ligne sur www.ville-arles.fr Rubriques Mairie > Démarches administratives > Élections

CONTACTS UTILES

Commissariat de police, 1 boulevard des Lices
Tél. 04 90 18 45 00

Brigade de gendarmerie, 1 boulevard des Lices
Tél. 04 90 52 50 60

Tribunal d'instance de Tarascon
Quartier Kilmaine, Bâtiment Austerlitz
Tél. 04 90 91 49 89